

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SG 92-026

L'An mil neuf cent quatre vingt douze le 13 Avril à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

07 AVRIL 1992

DATE D'AFFICHAGE

07 AVRIL 1992

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU, BERLAND, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN, Adjoints
MM. ALONSO, BARON, Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BUJARD, CHABANEAU, DINDINAUD, Mme FONTAN, MM. GUEZENNEC, MARCONI, MONNARD, MOULINEAU, Mmes PARROU, PELTIER, MM. QUENTIN, RAULT, REVOLAT, SABATHIER, TAP, Conseillers formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT REPRESENTES : Mme LISION par MLe BARRAUD-DUCHERON
M. LACOTTE par M. BARON
M. GAVEN par M. HUGENDOBLER
M. BENOIT par M. TAP
M. BARRIERE par M. QUENTIN

ABSENTS- EXCUSES : M. COASSIN, Conseiller

Nombre de Conseillers
en exercice : 32
Nombre de Présents : 26
Nombre de Votants : 31

Mademoiselle BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

OBJET : BUDGET PRIMITIF DE L'OFFICE DU TOURISME - EXERCICE 1992

VOTE : 26 POUR 5 CONTRE

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 1992 de l'Office Municipal du Tourisme de ROYAN approuvé par le Comité Directeur le 24 Février 1992.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'Exposé de Monsieur le Rapporteur,

- VU le projet du Budget Primitif pour l'exercice 1992 établi par Monsieur le Directeur de l'Office Municipal du Tourisme et approuvé par le Comité Directeur le 24 Février 1992,

- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- D'approuver le Budget Primitif pour l'exercice 1992 de l'Office Municipal du Tourisme de ROYAN s'élevant à :

A - SECTION D'INVESTISSEMENT

. Dépenses.....	200 000 F
. Recettes.....	200 000 F

B - SECTION DE FONCTIONNEMENT

. Dépenses.....	7 814 000 F
. Recettes.....	7 814 000 F

Soit au Total un Budget de **8 014 000 F**

- Le Budget Primitif 1992 est annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré les Jour, mois et ans
susdits
Ont signé au Registre
MM. les Membres Présents,

Pour extrait conforme,

Déposé à la S/Préfecture de Rochefort
le 24 Avril 1992
Application Loi N°82213 du 2 Mars 1982
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire
Le Secrétaire Général

Pour le Maire,
Le Maire Adjoint,

H. LE GUEUT